FIBOIS LANDES DE GASCOGNE

7 mai 2020

Plan de relance de la filière forêt bois du massif des Landes de Gascogne : développer les marchés et les investissements dans le cadre d'une politique de sobriété carbone et de relocalisation industrielle

PARTIE 1 : CONTEXTE / ETAT DES LIEUX

Depuis le début de la crise, les acteurs de la production, de la transformation et de la mise en œuvre des produits forestiers ont veillé à mettre en place des mesures, notamment celles pour assurer la mise en sécurité de leurs salariés avant tout, et poursuivre l'activité. Ils contribuent ainsi à répondre aux enjeux de sécurité et de résilience de la Nation. En effet, tel que souligné par courriers par le Ministre de l'Agriculture M Didier Guillaume et par la Préfète de Région Mme Fabienne Buccio, la filière est « **indispensable à la continuité de la vie de la Nation** ». Outre leurs actions au sein de leurs entreprises, les professionnels se sont concertés dans le cadre d'échanges interprofessionnels pour réfléchir à la période d'après confinement et proposer des mesures à inscrire dans le Plan de relance qui sera indispensable au relèvement du pays.

La filière forêt bois compte parmi les filières stratégiques capables de répondre aux enjeux majeurs. Elle est essentielle pour produire des palettes, des emballages indispensables à l'acheminement et au conditionnement des denrées alimentaires, des produits pharmaceutiques, etc. Elle est source de solutions pour contribuer à retrouver une dynamique économique, et contribuer à lutter contre des menaces grandissantes liées au changement climatique et aux crises sanitaires ; sachant que tous ces sujets sont étroitement liés. Les nombreux atouts de la filière du massif landais (séquestration-stockage-substitution de carbone donc contribution à la lutte contre le changement climatique, source de biodiversité, multiples valorisations grâce à sa structuration avec bois d'œuvre - bois d'industrie - bois énergie, créations d'emplois locaux non délocalisables, balance commerciale positive, etc.) confèrent à la filière forêt bois une place majeure que ce soit du point de vue économique, social et environnemental.

En plus de l'urgence d'une relance économique et du besoin d'améliorer la compétitivité de la filière forêt bois dans son ensemble, ce plan de relance vise à la rendre plus résiliente. Les propositions tiennent compte du fait que la filière s'inscrit pleinement dans le concept de l'économie circulaire et de l'interdépendance de filière. Tous les maillons doivent donc être renforcés.

Tout mettre en œuvre pour sauvegarder les entreprises est un préalable pour réussir la relance de la filière forêt bois. Il est essentiel de soutenir cette filière pour lui donner les moyens de rebondir et de compter parmi les filières industrielles puissantes essentielles à l'autonomie du pays.

Pour être au rendez-vous de la relance et remporter durablement le défi de « la Sobriété Carbone» et de « la Résilience de la Nation », la filière propose des mesures visant à :

- **améliorer la compétitivité des entreprises par les marchés ;**
- **développer les investissements dans le cadre d'une politique de relocalisation industrielle.**

Il sera également indispensable de tout mettre en œuvre pour augmenter les ressources forestières du territoire et la valorisation des produits bio-sourcés qui en sont issus.

PARTIE 2 : OBJECTIFS ET LEVIERS A ACTIVER

1) Contribuer à la relance économique par les marchés dans le cadre d'une politique de sobriété carbone

La commande publique doit jouer un rôle moteur. La promotion du matériau bois doit être largement renforcée et des mécanismes d'incitations doivent permettre l'essor des filières.
Le développement de la R&D et les nouvelles valorisations du bois dans le cadre d'une économie circulaire et durable sont essentiels (éco-conception des produits, amélioration des process et diminution de leur empreinte environnementale, développement du recyclage).

Du fait de sa ressource gérée durablement et des valorisations qui en sont faites par des filières industrielles structurées, la filière forêt bois du Massif des Landes de Gascogne est une force pour la région Nouvelle-Aquitaine. En encourageant les marchés, le plan de relance sera vecteur de développement avec un potentiel considérable sur le massif et sur la région Nouvelle-Aquitaine.

- Construction / agencement :

Agir sur la commande publique pour accélérer le développement de la construction bois sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, notamment en encourageant à l'utilisation des produits bois locaux. Pour cela, il faudra :

- renforcer les actions de prescriptions auprès des maitres d'ouvrages et maitres d'œuvre ;
- lancer des actions ciblées sur des secteurs spécifiques (bâtiments scolaires, bâtiments agricoles, etc.) afin d'accélérer le développement en renforçant notamment les liens entre les principaux acteurs de la commande publique et les prescripteurs bois de la Nouvelle-Aquitaine ;
- mettre à disposition des compétences pour accompagner l'élaboration des appels d'offres afin de favoriser le développement des produits bois locaux tout en respectant les règles de libre marché ;
- améliorer la communication auprès des institutionnels et du grand public sur les enjeux de la valorisation du bois, dans la construction et dans les autres marchés (évènements Woodrise, démarches filières, etc.).

En complément des démarches sur la commande publique, d'autres actions devront être lancées pour dynamiser davantage la construction bois sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et gagner des parts de marché ; que ce soit sur la construction neuve, la rénovation, la réhabilitation, les aménagements. Pour cela, il serait intéressant, pour mieux les accompagner, d'identifier les entreprises du territoire susceptibles de pouvoir investir ou se diversifier dans les marchés permettant de répondre aux enjeux de bâtiments bas carbone et à haute performance énergétique (exemple : mixité des matériaux pour le confort d'été et d'hiver avec bois, paille, terre crue, etc.).

Il sera également essentiel de s'assurer que les formations proposées sur le territoire sont adaptées à ces évolutions de marchés car un déficit existe déjà sur le territoire pour disposer de compétences suffisantes dans les bureaux d'études notamment, et dans d'autres domaines tel le numérique.

Outre les démarches régionales, il sera indispensable de continuer à accompagner les transitions engagées via les mesures nationales visant à accélérer la transition énergétique dans le secteur du

bâtiment (maintenir le calendrier de la RE 2020 en fixant des objectifs ambitieux notamment au regard de la composante carbone, élargir le crédit d'impôt transition énergétique). De plus, toutes mesures conduisant à réduire les délais d'instruction seront à encourager (autorisations d'urbanismes, demandes dématérialisées, etc.).

- Packaging, emballage, palette, chimie verte :

Favoriser les produits à base de bois renouvelables, recyclables et certifiés.

- Intégrer le critère de bilan carbone pour favoriser les ressources locales et les circuits courts
- Mettre en place des incitations (type bonus-malus en fonction de l'effet climat des produits consommés)
- Rendre exemplaire la commande publique dans ces secteurs
- Lancer un plan de communication basé sur des évènements et des projets concrets relatifs à l'économie circulaire.

2) Développer les investissements dans le cadre d'une politique de relocalisation industrielle

Renforcer les capacités productives industrielles des filières de transformation et développer des nouveaux produits / process bois attendus par les marchés.

A) Un Plan d'investissement pour pérenniser les entreprises et accélérer les dynamiques de développement :

Adopter une stratégie régionale de développement de la filière bois intégrant les objectifs d'Usine du Futur et du PRFB sur la base d'un budget identifié et d'objectifs de valorisation des produits et services de la forêt et de la filière bois en lien avec les potentialités des ressources forestières régionales. Encourager davantage la certification gestion durable.

Plusieurs points spécifiques sont à relever :

- **Investir massivement dans les outils numériques** collectifs et individuels et notamment la poursuite du projet de filière « chaîne numérique »

- **Investir massivement dans les dispositifs** d'exploitation, de transport, les parcs à bois et les unités de séchage du bois, **pour anticiper les risques sanitaires** (lutte contre la dissémination du Nématode)

- Accompagner les investissements industriels de valorisation en fonction de l'évolution à moyen terme des ressources forestières suite à la tempête Klaus et soutenir la diversification-reconversion-modernisation d'unités industrielles (appro, modifications de process usine, etc.). Accompagner le développement de nouvelles voies de valorisation notamment vers les secteurs construction, sanitaire et chimie verte (extraction molécules, tanins, …

- En ce qui concerne le bois énergie, en particulier en Dordogne et Sud-Charentes, valoriser la ressource forestière dépérissante et permettre un reboisement après la récolte à vocation Bois d'œuvre. Faire émerger plusieurs projets structurants (quelques dizaines de milliers de tonnes, avec consommation énergétique toute l'année), indispensables pour un développement équilibré de ces marchés et une valorisation adéquate de la ressource régionale.

- Accompagner les **démarches territoriales de valorisation en circuits courts**

- Abonder le **financement des plans de formation des entreprises** pour la montée en compétence des dirigeants et des salariés.

- **Développer une politique de soutien adaptée aux entreprises PME-TPE** et notamment aux ETF, entrepreneurs de travaux forestiers (installation, fiscalité, aides européennes, accès aux appels d'offres, …).

Ces actions ne pourront être efficaces que si, au niveau National et Européen, les décisions politiques créent un contexte favorable à la relocalisation de l'industrie des produits forestiers. Les coûts liés aux différentiels de normes environnementales et sociales sont les principaux facteurs des délocalisations au sein de l'UE et en dehors, ils doivent être compensés et les positions de la France et de l'UE dans les négociations des traités concernant les échanges internationaux doivent être favorables à la filière. Il convient aussi d'adopter une fiscalité et une politique de charges sociales favorables à la production en France en contribuant à la compétitivité des activités.

B) Un Plan massif pour reboiser la forêt et mieux mobiliser la ressource

Engager un grand plan de renouvellement des forêts en Nouvelle Aquitaine : pour que la filière forêt-bois joue un rôle majeur dans les politiques climatiques et économiques nationales, il faut reboiser au moins 50 000 hectares par an pendant 10 ans (cf. étude INRA/IGN – 2018) notamment sur des terrains forestiers et des friches.

- ⇨ La filière régionale pourrait participer à hauteur de 30% à 40 % de l'effort national > soit un objectif de 15 000 à 20 000 ha par an d'ici 3 à 5 ans.

Renforcer la protection des forêts et la prévention des risques. La principale mesure concerne l'augmentation des **fonds dédiés à la desserte et à la DFCI** : pour permettre l'accès à la ressource et donc la mobilisation de bois, et assurer la protection des massifs contre le risque incendie. Elle doit être complétée par la surveillance sanitaire, la reconnaissance du Fonds de solidarité phyto-sanitaire, les soutiens pour préparer la filière à l'arrivée de pathogènes émergents, la finalisation d'un plan tempête en région (sujet des assurances, plan ORSEC …) et la mise en œuvre du « DEFI » assurances.

Conforter l'investissement, la gestion forestière et la mobilisation des bois. La principale mesure concerne la simplification et la facilité d'accès au dispositif fiscal **DEFI « travaux ».** Elle doit être complétée par le fait de rendre pleinement opérationnels les outils d'épargne (CIFA), le développement des programmes de financement existants d'amélioration des peuplements et le soutien financier des premiers documents de gestion durable en forêt privé.

Reconnaitre le rôle environnemental de la forêt des Landes de Gascogne et l'enjeu majeur du rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique pour son avenir. Cette mesure prioritaire passe par la reconnaissance dans le discours des autorités publiques et dans le décret bas-carbone du modèle de forêt cultivée et notamment le renouvellement par plantation après coupe rase. Elle doit être appuyée par des campagnes de communication permettant de promouvoir le rôle des forêts aussi bien dans leur dimension de protection de l'environnement (réservoir de biodiversité, lutte contre le changement climatique) que dans leur dimension économique et sociale. Enfin cela demande de rationaliser et contrôler l'artificialisation du foncier forestier (urbanisation, énergies renouvelables…).

On peut aussi mentionner le soutien aux équipements permettant une récolte dans des zones plus difficiles d'accès dans certains cas très spécifiques.